



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2023ARR011

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 17 mai 2023

Objet : Arrêté de délégation accordée par M. le Maire à M. le Conseiller municipal Max LACASSIE

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de fonction est donnée à M. le Conseiller municipal Max LACASSIE dans le domaine de la défense de la condition animale.

Article 2

Dans le cadre de ses fonctions, M. Max LACASSIE bénéficie d'une délégation de signature.

Article 3

Lorsque le Conseiller municipal, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le délégant par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles le Conseiller municipal intéressé doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

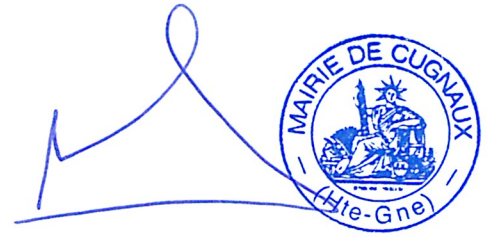
Article 4

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 3 mai 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ